

Séance du 25 Novembre 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le vingt cinq novembre deux mil quatorze, dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte - JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FONTAINE Joël – LOUSTALNIAU Olivier – FAYET Noël – GUILLON Frédéric – CHAZEL Violaine GONCALVES Céline – THERMIDOR Sophie lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : GUILLON Frédéric

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION 2014

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 50 € au Comité des Fêtes à titre de participation pour l'animation de la fête patronale.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal décide des virements de crédits sur le budget 2014.

ASSURANCES

Le Conseil Municipal, après consultation, décide de retenir l'offre d'assurances de GROUPAMA pour les garanties dommages aux biens, responsabilité générale de la commune, responsabilité atteinte à l'environnement et protection juridique de la commune.

AMENAGEMENT AIRE DE CAMPING-CAR

Le Conseil Municipal approuve le devis du SDE 03 d'un montant de 2 693 € pour la fourniture et la pose de deux candélabres à l'aire de camping-car.

SALLE POLYVALENTE – CONDITIONS DE LOCATION

Le Conseil Municipal confirme les conditions de location de la salle polyvalente et notamment le dépôt d'une caution de 150 € lors de la remise des clés et demande, à compter du 1^{er} janvier 2015, la production d'une attestation d'assurance pour toute location.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide :

1. suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, de modifier le contrat à durée indéterminée de l'agent en charge de la cantine et de la surveillance des enfants et de porter son temps de travail à 27 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
2. de reconduire l'attribution du régime indemnitaire des agents et en fixe les conditions ;
3. d'adhérer à la convention de participation portée par le Centre de Gestion de l'Allier pour le risque « prévoyance » à compter du 1^{er} décembre 2014 et de fixer le montant de la participation financière de la commune à 5 €/mois et par agent à compter de la même date ;
4. de renouveler la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de SAINT-LEON.

SIVOM DE LA VALLEE DE LA BESBRE

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention pour l'entretien, la pose et la dépose de poteaux d'incendie conclue avec le SIVOM de la Vallée de la Besbre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – LE DONJON VAL LIBRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des conditions de transfert automatique des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au président de l'EPCI et des délais d'opposition.

Le Conseil Municipal demande à bénéficier de l'aménagement d'un plateau multisports sur la commune.

COMPTE-RENDUS DE COMMISSION

Chaque responsable des commissions « bâtiment », « voirie », « cantine » et « tourisme » donne le compte-rendu des récentes réunions.

INDEMNITES DU TRESORIER

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'indemnité de conseil et de budget attribué au Trésorier de l'apalisse.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide :

- de reconduire le « plan neige » avec les agriculteurs de la commune ;
- de poursuivre la visite des personnes en maison de retraite et
- de faire paraître le bulletin municipal début janvier.

Fait à SORBIER, le 1^{er} Décembre 2014

Le Maire,
PUJOS Henri